

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

NOTE RÉPUBLICAINE

L'élection de M. Fallières à la présidence du Sénat, faisant suite à celle de M. Loubet à la présidence de la République, n'a pas eu seulement le caractère d'un choix des plus honorables ; il a montré que la très grande majorité des républicains ne se trompe pas sur le devoir qui est leur envers la République.

En ces derniers temps, il faut bien le dire, il s'était produit, à cet égard, une sorte de relâchement ou tout au moins de fléchissement. Il semblait qu'on en fût venu à vouloir donner à la République nous ne savons quelle apparence de monarchie plus ou moins déguisée.

Louis-Philippe, au début de son règne, aimait à dire qu'il était la meilleure des Républiques. Encore un peu et l'on se fût persuadé qu'il était bon de nous donner à penser que la République était la meilleure des monarchies.

C'était là, en réalité, une conception des plus fausses.

La République, si elle veut durer, doit rester la République, c'est-à-dire le gouvernement de tous par tous, exerçant leur pouvoir et leur souveraineté par l'entremise des élus en qui ils ont mis leur confiance, et ne pas viser à être ou à paraître autre chose.

Entre tant d'autres, il y a dans notre vieux Lafontaine un mot charmant et vrai, qui est celui-ci : « Chacun pris en son air est agréable en soi. »

La République, son président, ses hauts dignitaires doivent rester « en leur air », dirions-nous volontiers.

Ils n'ont pas à singer les empereurs et leurs rois, car, ce faisant, d'abord ils n'y réussiraient pas, n'ayant point à leur disposition les mêmes apanages ou les mêmes listes civiles, et ensuite ils se rendraient fort ridicules, et ce n'est pas seulement en France que le ridicule tue, ou tout au moins, qu'il blesse le bon sens et le bon goût.

La grenouille, qui veut paraître plus grosse que le bœuf, est un personnage qui n'a jamais rien d'élégant.

Est-ce à dire qu'un président de la République soit inférieur à un roi et à un empereur ? En aucune façon, et, pour notre part, nous ajouterions très volontiers : bien au contraire.

Mais ce n'est pas de la même source, non plus que des mêmes moyens, ou des mêmes procédés, qu'il peut tirer son prestige.

Sorti du peuple, il ne doit pas oublier ses origines et ne point paraître vouloir les faire oublier par ceux qui l'entourent.

Petit-fils de la Révolution française, il doit se souvenir que, sans elle, il ne serait rien qu'un manant ou qu'un plébéien incapable de franchir le grade de sous-officier ou d'occuper la plus infime des charges de cour.

C'est donc de lui-même et non de son entourage, plus ou moins galonné ou chamarré, que le chef d'un Etat républicain doit, si l'on nous permet l'expression, tirer cette dignité, faite de simplicité d'allures et de respect du grand pays qu'il représente et auquel il doit toujours penser.

Il y a là une question de tact et, nous le

répétons, de bon goût et de bons sens dont l'observation constante est le premier devoir du Président de la République française.

Que sa correction ne soit pas empreinte d'un puritanisme exagéré, qu'il se souvienne le cas échéant, que Paris n'est pas Berne, ni même Washington, rien de mieux ; mais qu'avant tout, il reste le président républicain d'une république républicaine, ne paraissant pas avoir un autre but ou un autre idéal.

Cet idéal est assez beau, et les premiers magistrats de notre pays, en se conformant à cette règle de conduite, bien loin de diminuer l'éclat ou le prestige de leurs fonctions ne feront qu'y ajouter.

C'est à ce point de vue qu'il faut se féliciter encore d'avoir vu en ces derniers jours deux hommes tels que MM. Loubet et Fallières, élus à la Présidence de la République et à la présidence du Sénat.

Cesont, tous deux, des Républicains d'origine ; ils doivent tout à la République ; ils n'ont cessé de la servir et de l'honorer ; maires de leurs communes, ils furent révoqués des fonctions municipales, qu'ils devaient à la confiance de leurs concitoyens, après le vingt-quatre mai et après le seize mai ; ils furent aux premiers rangs de la phalange des 363 ; ils ont défendu avec distinction, avec énergie, la République contre les menaces des prétendants, contre les menées cléricales, contre le boulangisme, contre les tentatives des réactionnaires ; en un mot, depuis plus d'un quart de siècle M. Loubet et M. Fallières ont vécu de la République, c'est-à-dire de la vie de la France, appelant et désirant la République comme un gouvernement de sagesse, de bon sens et de raison, — comme le gouvernement nécessaire, suivant la belle et forte expression d'un de leurs éminents prédécesseurs.

Comment dès lors, la France républicaine n'eût-elle pas accordé son approbation la plus chaleureuse au choix successifs du Congrès et du Sénat ?

C. R.

LETTE PARISIENNE

L'ère nouvelle s'annonce. M. Dupuy a prévenu M. Cunéo d'Ornano qu'il allait dissoudre toutes les ligues. C'est une mesure arbitraire, bien entendu. Mais M. Dupuy sait maintenant que pour l'arbitraire, il est soutenu par la Chambre et le Sénat. Fort de cet appui, il a dessaisi la Chambre criminelle, ajouté aux voix des juges les trois voix négatives des membres de la commission d'examen préalable ; aujourd'hui il dissout les ligues ; demain il compte évidemment révoquer le procureur général, M. Manau ; et, après demain, il supprimera simplement les journaux qui ne sont pas ministériels.

C'est parfait, et cette politique n'est pas inédite. Pour n'être pas renouvelée des Grecs, comme le jeu de l'oie, on l'a connue sous un certain second Empire qui commença sur le boulevard au Deux Décembre et qui finit à Sedan en 1870. Et pourtant, si M. Dupuy réfléchissait, au lieu de changer son fusil d'épaule d'instinct, chaque fois que la majorité lui tire la manche droite ou la manche gauche, il s'apercevrait que les procédés sont les mêmes, mais qu'ils n'ont plus même valeur.

Ainsi, de notre temps, on peut « dissoudre » les Ligues sans les fondre : exemple, la Ligue des Patriotes, qui était dissoute, et qu'on dissout de nouveau sans que personne ait su qu'elle était reconstituée. On peut aussi supprimer les journaux, sans pourtant supprimer la publicité. Par exemple, on peut interdire la *Libre Parole*, l'*Intransigeant*, l'*Aurore* et le *Siècle* ; mais on ne peut empêcher le dossier de l'enquête de la chambre criminelle d'être imprimé et distribué.

Alors ? (Le Phare de Nantes),

L'affaire Dreyfus

Les nouvelles révélations de M. Esterhazy seraient fort piquantes, dit le *Petit Bleu*, si on pouvait ajouter quelque crédit à la parole du personnage. Mais, comme on sait généralement qu'il manque de précision et surtout de bonne foi, qu'il exploite l'« Affaire » pour remettre un peu d'argent dans sa bourse et qu'il s'est distingué par ses contradictions et ses fantaisies, nous n'attachons pas un intérêt rigoureusement documentaire aux histoires mystérieuses de fausses barbes et de lunettes bleues.

Et, puisque M. Esterhazy met en scène plusieurs officiers, puisqu'il déclare que c'est son avocat, M^e Tézénas, qui a dicté au général de Boisdeffre sa déposition devant le jury dans l'affaire Zola, il nous paraît plus convenable d'attendre que les intéressés se soient expliqués sur le singulier rôle qui leur est prêté.

Ce que nous voulons retenir, c'est qu'à une époque, pas très lointaine, M. Esterhazy était traité avec toutes sortes d'égards par des officiers ; ce qui semblerait justifier son aveu, qu'il était un instrument entre les mains de quelques chefs militaires, et qu'il n'agissait, comme il le dit, que sous leur instigation.

C'est même cette protection, ces poignées de mains échangées qui avaient valu à M. Esterhazy la bienveillance assez imprudente et assez fâcheuse de bon nombre de Parisiens.

Aujourd'hui, M. Esterhazy est abandonné par tous ceux qui avaient pour lui quelque indulgence. Ce qui prouve à quel point il méritait peu les sympathies qu'on lui avait trop légèrement prodiguées.

Mais, puisqu'on demande de tous côtés la lumière, il semble bien que les révélations de M. Esterhazy exigent quelques éclaircissements.

Puisque l'on veut en finir, liquidons tout sans arrière-pensée et sans finasserie politique. Que l'on donne le dernier coup de torchon à toutes ces malpropretés ?

A la Cour de Cassation

Le Rapporteur de la Révision.

M. Mazeau, premier président de la Cour de Cassation, a désigné comme rapporteur dans l'affaire de Révision du procès Dreyfus, M. Ballot-Beaupré, président de la chambre civile et successeur à cette présidence de M. Quesnay de Beaurepaire.

Le *Temps* dit qu'on s'attend à ce que le rapport de M. Ballot-Beaupré soit soumis aux chambres réunies de la Cour à la rentrée des vacances de Pâques, c'est-à-dire vers la fin de la première quinzaine d'avril.

L'EXPLOSION DE TOULON

Destruction d'une poudrière et d'un village

Plus de soixante morts, plus de cent blessés, tel est le lugubre bilan d'une épouvantable catastrophe qui vient de désoler le port de Toulon, et qui aura dans toute la France le plus douloureux retentissement.

Une poudrière de la marine située à Lagoubran, entre la Seyne et Toulon, a sauté dans la nuit de samedi à dimanche, vers deux heures vingt. Cinquante mille kilos de poudre y étaient, paraît-il, emmagasinés.

A deux kilomètres à la ronde, tout a été dévasté. Une partie du village de Lagoubran, situé à trois cents mètres de la poudrière, a été détruite.

De nombreux dégâts ont été constatés également à Toulon.

Mais les dégâts matériels ne sont rien à côté des trop nombreuses pertes d'existences qu'on a malheureusement à déplorer.

M. Lockroy à Toulon

M. Lockroy a quitté hier soir Paris, se rendant à Toulon avec le capitaine de frégate Barriens, chef d'état-major général, pour assister aux obsèques des victimes de la catastrophe.

Le ministre s'est entendu avant son départ avec la commission du budget pour retarder la discussion du budget de la marine qui devait venir cette semaine devant la Chambre.

Par suite de la catastrophe de Toulon, les quelques membres de la commission du budget qui devaient partir hier soir pour Toulon, où ils devaient assister aux expériences du *Gustave-Zédé*, ont ajourné leur voyage jusqu'à nouvel ordre.

Les condoléances

Notre ambassadeur à Berlin a fait connaître au gouvernement de la République la démarche que l'empereur d'Allemagne a chargée son aide de camp d'effectuer auprès de lui, pour assurer le gouvernement français de ses condoléances et de la part qu'il prend à la catastrophe de Lagoubran.

Le vice-amiral Tyrtow, ministre de la marine russe, vient d'adresser à M. Lockroy la dépêche suivante :

« Saint Pétersbourg, 6 mars.

« Ayant appris la terrible explosion survenue à Toulon, je vous prie d'agréer les sincères condoléances de ma part, ainsi que de toute la marine russe. »

M. Lockroy, ministre de la marine, a adressé en réponse à l'amiral Tyrtow la dépêche suivante :

« Je vous remercie, au nom de la marine française et au mien, du télégramme de condoléances si sympathiques que vous avez bien voulu m'adresser au sujet de la catastrophe qui met en deuil tant de familles. »

« La marine française est particulièrement touchée de cette nouvelle marque d'amitié. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 6 mars 1899

M. Allart dépose une proposition tendant à ouvrir un crédit de 200.000 francs en faveur des victimes de la catastrophe de Toulon.

M. Dupuy, président du conseil, s'associe aux sentiments qui ont inspiré l'auteur de la proposition ; mais le conseil des ministres doit prendre demain une décision à cet égard ; il en informera la Chambre.

En attendant, la proposition est renvoyée à la commission du budget.

L'incident de Mascate

M. Louis Brunet adresse une question au ministre des affaires étrangères, à propos de l'affaire de Mascate. En septembre dernier, le ministre lui avait écrit qu'aucune modification n'avait été apportée à la convention franco-anglaise de 1862, qui est la loi des parties ; or, une note officieuse annonce qu'un arrangement est intervenu entre la France et l'Angleterre. Est-ce exact ?

M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, répond qu'il y a trois semaines environ, le sultan de Mascate était sommé par un résident anglais de retirer une concession faite à la France d'un dépôt de charbon dans une des criques de Mascate. Le sultan demanda à la France de lui rendre l'acte de concession, ce qui lui fut refusé. Alors le sultan déclara la concession annulée. Il y avait une double question de fond et de forme.

L'Angleterre n'a pas tardé à reconnaître que les droits de la France et de l'Angleterre étaient identiques à Mascate. Satisfaction nous était ainsi donnée sur le fond. Quant à la forme, le gouvernement de la reine a exprimé au gouvernement français son profond regret de l'incident.

Alors que certains journaux le soulignaient comme s'ils voulaient savourer d'avance une humiliation du pays, la Chambre a observé un silence dont il faut lui savoir gré ; elle voit que la France n'en a pas moins eu une prompte et complète satisfaction. (Très bien !).

L'incident est clos.

On reprend la discussion du budget.

INFORMATIONS

Elections cantonales

Deux élections au conseil général ont eu lieu, dimanche, dans l'arrondissement d'Alençon : la première dans le canton de Courtomer, la seconde dans le canton du Mêle-sur-Sarthe. M. Sevaux, républicain, a été élu dans le premier, et le comte Rœderer, conservateur, dans le second.

M. Loubet et le concours agricole

Le Président de la République a visité hier matin le concours agricole de Paris. Il est arrivé à dix heures à la Galerie des Machines en landau découvert, accompagné par M. Charles Dupuy et le général Bailloud.

M. Loubet a été reçu à l'entrée du concours par MM. Viger, Delombre, etc., le commissaire général du concours, les présidents de section, etc.

« Je suis heureux, a dit M. Viger au Président de la République, de voir que votre première visite est consacrée au concours agricole, et de pouvoir saluer dans le chef de l'Etat l'ancien président d'une de nos grandes Sociétés d'agriculture. »

M. Loubet a répondu à M. Viger : « Je vous remercie des paroles que vous venez de prononcer. »

« Je suis heureux de faire au concours agricole de Paris ma première visite officielle. J'ai été un rural : je suis né dans une ferme, et mon plus cher désir est d'y retourner quand mon mandat aura pris fin. »

« Je n'oublie pas que j'ai été président de la Société d'encouragement à l'agriculture dont les éminents représentants sont à vos côtés, et vous pouvez être certains que je continuerai à suivre avec le plus vif intérêt toutes les questions se rattachant à l'agriculture. »

Les exposants, groupés à l'entrée de la Galerie ont poussé de chaleureux cris de « vive Loubet ! vive la République ! » et la visite a commencé ; elle a duré une heure et demie.

M. Loubet s'est retiré à onze heures et demie, après avoir exprimé sa satisfaction pour les progrès réalisés par notre agriculture et notre élevage.

Le Président, à l'issue de sa visite au concours agricole, a offert, à l'Elysée, un déjeuner de vingt-cinq couverts aux ministres, aux membres du jury et aux lauréats de l'exposition.

Mme Loubet, retenue au Petit-Luxembourg par l'état de santé de son fils et de son petit-fils, n'a pu assister à ce déjeuner.

M. Krantz à Fécamp

M. Krantz, ministre des travaux publics, a visité dimanche le port de Fécamp.

Après les réceptions, il a visité les bassins, puis les terre-neuvers *Lamartine* et *César*, prêts à faire campagne pour les bancs de Terre-Neuve et le sas où va être construit le nouveau bassin.

A 3 heures a eu lieu une grande réception à la chambre de commerce ; puis M. Krantz a visité le phare. Cette visite a été suivie d'un lunch à la mairie.

Le départ a eu lieu le soir, à 6 h. 33

Les bateaux qui se trouvaient dans le port ont arboré la série des pavois.

Le voyage du ministre a été favorisé par un beau temps.

Manifestation dans la Drôme

Dans une fête du Sou des écoles laïques qu'il présidait hier au soir à Bourg-de-Péage, M. Maurice Faure, vice-président de la Chambre, a prononcé un discours sur l'instruction publique.

En retraçant l'œuvre de la République, il a démontré qu'elle a donné à tous l'égalité intellectuelle et il a cité comme exemple l'élévation de M. Loubet, enfant de la Drôme, à la présidence de la République.

Le nom du nouveau président a été longuement acclamé par plus de 2,000 personnes. En présence de cet enthousiasme, M. Maurice Faure, a promis à ses auditeurs qu'il irait porter à l'Elysée l'écho de leurs sympathies et de leurs acclamations républicaines.

Les Viticulteurs de France

Dimanche a eu lieu, à l'hôtel Continental, le banquet qui termine habituellement la session de la Société des viticulteurs de France.

Etaient présents : MM. de Verninac, Edmond Caze, Leroy-Beaulieu, Saint-René-Taillandier, Prosper Gervais, Cazes, Jamme, président de la Société centrale d'agriculture de l'Hérault ; Lugol, président du Syndicat des associations agricoles du Sud-Est ; Roos, directeur de la station œnologique de l'Hérault ; Derrouch-Tallavignes, représentant la Société centrale d'agriculture de la Haute Garonne, etc., etc.

M. Méline présidait le banquet.

Au dessert, M. Tisserand a porté un toast au président de la République, dont il rappelle les origines modestes et l'intérêt très grand qu'il a toujours porté à l'agriculture. M. Tisserand se félicite aussi de l'élection de M. Fallières à la présidence du Sénat et rend hommage à tous ceux dont l'activité a puissamment contribué à la prospérité de l'agriculture.

Plusieurs autres discours ont été prononcés par MM. Méline, Ed. Caze, Leroy-Beaulieu, de Verninac, qui ont bu à l'union des agriculteurs et des viticulteurs du commerce avec les producteurs des vins.

Le règlement de l'affaire de Mascate

L'incident de Mascate s'est terminé à notre entière satisfaction.

La France a obtenu le dépôt de charbon qui la met sur le même pied que l'Angleterre. La note officieuse annonçant cette solution contenait le désaveu des menées indiennes émanant du gouvernement britannique.

C'est là un succès pour notre diplomatie, succès d'autant plus appréciable qu'il n'est pas toujours facile de lutter contre les intérêts anglais ni contre les influences qu'ils mettent en œuvre.

Ce résultat est dû cette fois à l'attitude énergique de M. Delcassé, qui s'est cantonné sur le terrain de la convention de 1862, et qui n'a pas permis qu'on laissât s'égarer la discussion. On ne pourrait relever que l'attitude particulièrement étrange des autorités indiennes. Là encore notre ministre des affaires étrangères est arrivé à faire donner raison à nos droits.

On ne peut que féliciter M. Delcassé d'avoir fait preuve de fermeté et d'avoir réussi à sauvegarder les droits de la France.

Le roi de Suède en France

Le roi Oscar de Suède, se rendant à Biarritz, où il va achever sa convalescence, est passé il y a trois jours à Paris, avec sa suite, MM. d'Aukarona, grand-veneur de la cour ; de Rosen, maréchal de la cour ; le comte Wrangel, chambellan, secrétaire de la légation ; le baron Fock, aide de camp, et le docteur Heusburg.

Le roi a été salué, sur le quai de la gare du Nord, par le général Bailloud, MM. Crozier et Mollard, M. Dae, ministre de Suède et Norvège, et les membres de la légation suédoise. Ils s'est rendu directement en voiture à l'hôtel Ritz, où les appartements du deuxième étage avaient été retenus. Le prince de Galles occupe le premier.

Le souverain est resté toute la matinée à l'hôtel. Il est sorti à midi avec sa suite pour aller déjeuner à la légation et est parti dans la soirée pour Biarritz.

La reine des Belges

Les journaux publiaient hier la dépêche suivante :

La reine des Belges est mourante ; depuis hier soir huit heures elle est entrée en agonie. Elle a reçu les derniers sacrements.

— Aujourd'hui on annonce une amélioration dans l'état de la reine.

Le gros lot !

Un gros lot qui tombe à pic.

C'est celui de cinq cent mille francs du dernier tirage des Bons de l'Exposition de 1900, qui vient d'échoir à un jeune homme de Villerupt, ouvrier lamineur aux forges Ferry, de Micheville, lequel va précisément se marier.

Willy engagerait l'heureux gagnant à chanter les louanges de dame Fortune... en la mineur !

Pardon !

Tirages Financiers

Obligations de la Ville de Paris 1898

Le numéro 630,263 gagne 100,000 fr.

Le numéro 565,108 gagne 50,000 fr.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. : 612,019, 190,352, 322,269, 597,706.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 369,729, 218,421, 131,372, 276,188.

Quarante numéros gagnent chacun 1,000 francs.

Obligations foncières 1879

Le numéro 869,179 gagne 100,000 fr.

Le numéro 183,848 gagne 100,000 fr.

Le numéro 1,681,584 gagne 25,000 fr.

Les deux numéros 1,341,554 et 1,332,973 gagnent 10,000 fr.

Les cinq numéros suivants gagnent chacun 5,000 fr. : 1,775,373 — 781,442 — 1,234,103 — 1,296,176 — 1,743,998.

Quatre-vingt-dix numéros sont remboursés par 1,000 fr.

Obligations foncières 1895

Le numéro 510,115 gagne 100,000 fr.

Le numéro 58,576 gagne 25,000 fr.

Les six numéros suivants : 62,584 — 220,338 — 102,739 — 616,010 — 885,112 — 276,237 gagnent chacun 5,000 fr.

Quarante-cinq numéros gagnent chacun 1,000 fr.

CHRONIQUE LOCALE

Nos sénateurs

C'est par suite d'une erreur, que M. Talou, l'honorable sénateur du Lot, a été porté comme ayant voté pour la loi de désaisissement ; en réalité, M. Talou a voté contre cette loi. Le *Journal Officiel* des 2 et 3 mars en fait foi. Il importe de faire cette rectification, surtout en présence des commentaires de certains journaux du Lot.

Caisse nationale postale d'épargne

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de février 1899

| | |
|--|------------|
| Versements reçus de 821 déposants, dont 197 nouveaux | 172,785 36 |
| Remboursements à 457 dép. | 126,560 99 |
| dont 73 pour solde | |
| Excédent des versements | 46,224 37 |

Le Directeur des Postes et des télégraphes,

MOREL.

CAHORS

Au cimetière

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Un grand nombre de familles ont la respectable coutume d'orner de fleurs les tombes de leurs parents. Or, à Cahors, il arrive très fréquemment que ces fleurs sont volées et que, déposées le matin, elles ont disparu le soir.

C'est absolument déplorable.

Y a-t-il défaut de surveillance de la part du gardien du cimetière ? ou ce gardien qui est seul ne peut-il efficacement remplir sa mission pendant toute la journée et notamment pendant les heures de ses repas ?

Une enquête sérieuse indiquerait la cause du mal et le remède qui, suivant le cas, pourrait être soit de doubler ce fonctionnaire d'un aide, soit de l'autoriser à fermer le cimetière à certaines heures.

J'ai tenu à signaler un fait très regrettable, certain que je suis d'être l'interprète de nombreuses familles.

Veillez agréer etc.

X.

Terrible chute

M. le commandant Prince, du 71^e régiment d'infanterie, a été, avant-hier, à Saint-Briec, victime d'un accident de cheval. L'état du malheureux officier est très grave.

M. Prince est un ancien officier du 7^e de ligne, où il a été, pendant plusieurs années, capitaine trésorier.

M. Prince était très estimé à Cahors, et la nouvelle de ce terrible accident a produit ici une pénible impression.

Conférence

M. Cahier a fait samedi, à l'hôtel de ville, sa conférence bi-mensuelle, sur les propriétés des liquides inflammables.

Le nombreux public qui avait répondu à l'appel du conférencier a été vivement intéressé par cette causerie et les conseils pratiques donnés par M. Cahier.

Voici le résumé de cette causerie :

Les liquides inflammables utilisés dans l'économie domestique sont les huiles minérales, essence et pétrole, pour l'éclairage et le chauffage, l'alcool employé pour le chauffage dans des lampes spéciales et appliqué depuis peu de temps à l'éclairage, l'essence de térébenthine avec laquelle on prépare l'encaustique, la benzine qui sert au dégraissage des étoffes, l'éther employé en médecine.

Un liquide inflammable est dangereux à manier à cause des vapeurs qu'il donne à la température ordinaire. Ces vapeurs s'enflamment facilement, peuvent communiquer le feu à distance à des récipients de liquides, et former des mélanges explosifs avec l'air.

Après avoir indiqué les principales propriétés et les usages domestiques de la benzine, de l'éther, de l'alcool à brûler et de l'essence de térébenthine, M. Cahier a étudié dans le détail, l'importante industrie du pétrole : situations géographique et géologique des gisements de pétrole, exploitation des sources de pétrole, distillation des pétroles bruts et applications nombreuses des divers produits de cette distillation : éthers et gazolines, essences minérales, benzols, huiles lampantes : saxoléine, luciline, oriflamme, lumière de tête des locomotives, cachet minéral, huiles de graissage des machines, huiles lourdes de chauffage : paraffine, vaseline, etc.

Les accidents causés, par l'emploi de ces liquides sont malheureusement trop fréquents, et nous croyons être utiles à nos lecteurs en résumant les conseils pratiques qui se dégagent de la causerie de M. Cahier.

I — *Préparation de l'encaustique à froid* : râper la cire avec un couteau ou un rabot, recouvrir les copeaux d'essence de térébenthine et attendre jusqu'au lendemain. La cire est alors complètement fondue et l'encaustique prête à employer.

II — 1^o Préparer les lampes à essence et à pétrole pendant le jour, les visser complètement et les essuyer avec soin.

2^o Tenir les bidons ou bouteilles dans un endroit éloigné de toute flamme.

3^o Distinguer par la couleur ou par la forme le bidon à essence du bidon à pétrole.

4^o Ne jamais verser d'essence ou de pétrole sur un foyer allumé pour l'activer.

5^o Employer de préférence des pétroles bien rectifiés qui ne dégagent pas de mauvaise odeur et ne s'enflamment pas au contact d'une allumette enflammée.

6^o Eteindre la lampe à pétrole dès que le verre est ôté ou cassé. Avant de souffler dans le verre, baisser la flamme, pour empêcher celle-ci de pénétrer dans le réservoir quand on souffle pour éteindre la lampe.

7^o Ne jamais baisser une lampe à pétrole en veilleuse, ce qui peut causer l'échauffement de la monture métallique.

8^o Remplir complètement les lampes à pétrole quand on les garnit pour chasser tout l'air du réservoir.

9^o Si par accident, de l'essence, du pétrole, de l'essence de térébenthine, de l'éther ou de la benzine s'enflamment, étouffer le feu avec un linge mouillé ou des cendres ; mais ne jamais l'arroser d'eau.

Les maîtresses de maison ne sauraient trop veiller à l'observation de ces conseils surtout par les domestiques et les femmes de ménage.

Acte de probité

Dimanche dernier, le jeune Louis Dissès, fils de notre confrère du journal la *Dépêche*, a trouvé sur la voie publique une certaine somme qu'il s'est empressé de déposer au bureau de police, où elle est tenue à la disposition de la personne qui l'a perdue. Nos félicitations.

Mouvement de la population

Voici le mouvement qui s'est opéré pendant le mois de février dernier parmi la population de notre ville :

Naissances, 10, se décomposant comme suit : garçons, 4, dont 1 naturel ; filles, 6, dont 2 jumelles naturelles ; mort-nés 3 ; mariages, 5, divorces, néant.

Décès, 21, dont 4 de moins d'un an ; 5 de 40 à 59 ans ; 12 de 60 ans et au-dessus.

Les causes de ces décès sont :

Congestion et hémorragie cérébrale, 6 ; paralysie, 1 ; maladie organique du cœur, 2 ; bronchite aiguë, 1 ; broncho-pneumonie, 1 ;

gastro-antérite aiguë, 2; débilité congénitale, 2; sénilité, 2; autres causes de mort, 4.

Dans ce nombre de 21, se trouvent 4 décès à l'hospice, dont 2 habitant Cahors et 2 domiciliés hors commune.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de février dernier pour la boucherie :

Bœufs, 70, pesant 43,581 kilos; vaches, 27, dont 21 pour la troupe, pesant 11,129 kilos; moutons, 674, pesant 19,392 kilos; veaux, 141, pesant 31,137 kilos; chèvres, 1, pesant 41 kilos; porcs, 56, pesant 8,566 kilos, soit au total, 969 animaux de races et de qualités diverses, qui ont été livrés à la consommation.

Mise en liberté

Baptiste Graulhières fils, âgé de 43 ans, dont nous avons annoncé l'arrestation, a été mis en liberté; la vache qu'il avait volée appartenant à son père, qui habite Saint-Cernin, canton de Lauzès.

Théâtre

La troupe Raffit donnera samedi 11 mars

LUCIE DE LAMMERMOOR

Grand opéra en 4 actes, musique de Donizetti.

Ouvrard, le populaire comique accompagné de Mme Ouvrard, la Thérèse moderne et une troupe d'artistes d'élite, donneront le 14 mars au théâtre de notre ville, une seule représentation.

Dimanche 19 mars, la tournée Albert Chartier donnera sur notre scène :

LA JOUEUSE D'ORGUE

Arrondissement de Cahors

LAUZÈS. — Election au Conseil général. — Voici les résultats complets de l'élection au conseil général qui a eu lieu dimanche : Inscrits, 1.969; votants, 1.573; suffrages exprimés, 1.562.

M. Peyrichou, radical, 987 voix, élu.
M. l'abbé Magne, conservateur, 571 voix.
Voici le résultat par communes :

| | M. PEYRICHOU | M. l'abbé MAGNE |
|----------------------|--------------|-----------------|
| Blars..... | 56 voix | 64 voix |
| Cabrerets..... | 141 — | 63 — |
| Cras..... | 102 — | 12 — |
| Lauzès..... | 51 — | 56 — |
| Lentillac..... | 77 — | 42 — |
| Nadillac..... | 41 — | 20 — |
| Orniac..... | 58 — | 32 — |
| Sabadel..... | 77 — | 62 — |
| St-Cernin..... | 138 — | 27 — |
| St-Martin-de-Vers... | 71 — | 51 — |
| Saillac..... | 85 — | 44 — |
| Sénaillac..... | 90 — | 98 — |
| Totaux..... | 987 — | 571 — |

St-MEDARD (Catus). — M. Ausset Jean, propriétaire, a été élu dimanche dernier conseiller municipal par 74 voix contre 56 obtenues par M. Couture Hippolyte.

LASCABANES. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche pour l'élection d'un adjoint. M. Bessières Honoré a été élu par 9 voix sur 9 suffrages exprimés.

SAINT-CIRQ-LAPOPIE. — Election d'un conseiller municipal. — Scrutin de ballottage.

Dimanche dernier M. Bonhomme Firmin maçon, a été proclamé conseiller municipal pour la section de Saint-Cirq, par 89 suffrages contre 79 attribués à M. Pechberty Pierre.

Le bureau de la section de Tour-de-Faure a pu cette fois être formé; mais deux électeurs seulement ont pris part au scrutin en votant bulletin blanc.

Les électeurs de Tour-de-Fauresont réellement tenaces. Qu'on leur donne satisfaction au plus tôt, en érigeant cette section en commune.

LIMOGNE. — La foire de samedi, favorisée par un beau temps a été très belle. Le foirail était bien garni; néanmoins le cours des bœufs d'attelage et des bêtes à laine, était lent, il s'est traité peu d'affaires. En revanche les porcelets étaient à des prix inabordable.

La halle aux grains était bien approvisionnée; les cours étaient les suivants : Blé, de 17 à 18 fr. l'hectol.
Avoine, de 7 à 8 fr. id.
Maïs, de 12 à 13 fr. id.
Pommes de terre, 5 et 6 fr. le sac.
Volailles, 55 et 60 cent. le 1/2 kilo.
Œufs, de 60 à 65 cent. la douzaine.

ESPÈRE. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une conférence agricole publique à la mairie d'Espère, le 12 mars courant, à 2 heures du soir.

Sujet : Les champs de démonstration et les assurances mutuelles.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Accident de voiture. — Samedi, la dame Cayrou, de Malaret, commune de Felzins, se rendait en voiture au marché de notre ville, en compagnie d'une de ses voisines. En descendant la côte de Lavyssière, le cheval effrayé par le sifflet de la locomotive fit un brusque écart et la voiture se renversa dans le fossé de la route. Les deux dames furent violemment projetées sur la chaussée et se firent en tombant des blessures sérieuses à la tête et des contusions sur diverses parties du corps. Leur état n'inspire pas d'inquiétude.

— **Tribunal correctionnel.** — Audience du 4 mars. — A l'ouverture de l'audience, le tribunal condamne six disciples de saint Hubert à l'amende pour chasse en temps prohibé. L'un d'eux bénéficie de la loi Bérenger. C'est pour la première fois que le

tribunal applique la loi de sursis en matière de contravention à la police de la chasse.

Les deux affaires suivantes sont ensuite appelées :

— Jules Cayrol, âgé de 28 ans, journalier à Lacapelle-Marival, comparait sous l'inculpation d'abus de confiance. Le tribunal le condamne à un mois d'emprisonnement et le fait bénéficier de la loi de sursis.

— E. V..., âgé de 35 ans, cultivateur à Lunan, inculpé de contravention à la police des chemins de fer, est condamné à 10 francs d'amende.

BRETENOUX. — Election au conseil d'arrondissement.

Inscrits..... 3.594
Votants..... 2.231
Suffrages exprimés. 2.142

M. Fayet, maire de Gagnac, républicain radical, 1.646 voix, élu.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Cercle républicain démocratique. — Le dimanche 5 mars, les Membres du Cercle républicain démocratique se sont réunis à 8 heures du soir, sous la présidence de M. Linol, maire et conseiller général, pour procéder à la reddition des comptes de l'année, au renouvellement des membres du bureau et au choix des journaux.

Les comptes ont été approuvés. La situation du cercle est de plus en plus florissante. Sa vitalité est donc assurée pour longtemps.

Voici comment est composé le bureau pour l'année 1899. Tous les membres en ont été élus, à l'unanimité, au scrutin secret :

Président : M. Linol, maire.
Vice-présidents : MM. D' Fontanille; Pons, conseiller d'arrondissement.
Secrétaire : M. Despages, commis des ponts et chaussées.
Secrétaire-adjoint : M. Aaricoste, instituteur.

Trésorier : M. Chanut, huissier.
Commissaires : MM. Despriets, Granet, Gimel, de Jaubert.

Archiviste : M. Barbe.

PRIME MUSICALE GRATUITE

PIANISTES ! Envoyez votre adresse avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

Macaroni, Vermicelle, RIVOIRE et CARRET
EXIGER LE PAQUETAGE Seule vraie garantie

BULLETIN FINANCIER

Le marché est ferme Le 3 0/0 se traite à 103,12, le 3 1/2 0/0 à 103,70.

Le Crédit Foncier cote 753, le Crédit Lyonnais 887, le Comptoir d'Escompte 603, la Société Générale 578. Le Conseil d'administration de la Société Générale vient de publier l'avis de convocation de l'assemblée générale des actionnaires pour le 25 mars courant.

L'ordre du jour mentionne en dehors de l'approbation des comptes et de la fixation du dividende, une proposition du conseil tendant à placer la Société sous le régime des lois de 1867 et de 1893 et à modifier les statuts en conséquence.

On sait que la Société Générale a été créée en 1864 en vertu d'un décret. Les statuts assignent aux dépôts à vue et à terme des limites que l'extension prise par cette Société qui compte plus de 300 sièges, tant à Paris que dans les départements rend trop étroites.

Le conseil d'administration signalait déjà aux actionnaires dans la dernière assemblée cette situation à laquelle il importait de remédier pour conserver l'activité sociale, la progressivité.

La solution proposée par le Conseil, qui prévoit une augmentation du capital de façon à maintenir une sage proportion contre son montant et celui de ses dépôts, paraît le plus conforme aux intérêts des 150.000 actionnaires de la Société Générale et de la très nombreuse clientèle de cette vieille et importante institution.

Guérison complète. — Luyg (Pas-de-Calais), le 11 avril 1898. Ma fille souffrait depuis plusieurs années de névralgies. A la première friction faite avec le Baume Victor, quelle ne fut pas ma joie de constater un mieux sensible. Pendant 15 jours, je fis une friction le soir sur la joue et derrière l'oreille. Ces frictions ont suffi pour amener une guérison complète. J'ai aussi employé le Baume pour des rhumatismes, brûlures, maux de tête. Je l'ai trouvé excellent. M^{me} veuve COURTIN-DELEFORGE. (Sig. lég.)

Sur les routes on ne verra cette année que des bicyclettes **Gladiator**. Les modèles 1899, par leur solidité, et leur douceur de roulement — vendus 275, 350 et 450 francs — sont, en effet, les plus merveilleuses machines que puisse produire l'industrie cycliste. Voyez donc les agents autorisés de Gladiator : M^{me} veuve Peyrus, à Cahors, M. Chartron, à Figeac.

Bibliographie

Une brochure intitulée **Le Cantal** vient d'être mise en vente dans toutes les bibliothèques des gares du réseau d'Orléans au prix de 0 fr. 25.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

I

LES ATRIDES DE VILLAGE

C'était un beau dimanche ensoleillé et gai, — le surlendemain de la visite de notre officier au juge de paix.

Dès le matin les cloches avaient carillonné à toutes volées. Elles le pouvaient sans craindre d'être fondues pour fournir des canons à la République : la République avait des canons à revendre — ayant ratifié ceux de l'ennemi — et la paix, signée par le premier consul Bonaparte avec l'Église, comme avec l'Europe, permettait aux cloches de sonner autre chose que le tocsin.

Le Concordat venant de rouvrir les portes des édifices consacrés au culte, la population du bourg assistait chaque dimanche à l'office divin avec un empressement recueilli.

Parmi les fidèles qui, ce jour-là, encombraient la nef campagnarde, vous auriez retrouvé la plupart des personnages de notre drame.

Au banc-d'œuvre, dans le chœur roman, le citoyen Thouvenel, avec les membres de la municipalité, et, à côté de ceux-ci, à la place d'honneur qui leur avait été spontanément offerte, le lieutenant Hattier et sa sœur.

C'avait été tout un frémissement dans la foule lorsque la fille du garde-chasse, qui, d'ordinaire, s'agenouillait devant une messe basse en compagnie de Florence Arnould, avait sur le deuxième coup de bourbon de la grand-messe, monté les degrés de l'église appuyée au bras de Philippe.

Jamais elle n'avait paru plus charmante aux yeux émerveillés « de la jeunesse » de l'endroit.

Elle ne possédait pas pourtant cette éclatante santé — vermillonnée et rebondie — qui ravigotte si violemment les galants du village.

Elle était pâle, au contraire, oh ! mais pâle comme une *Mater Dolorosa* ! et ses vêtements de deuil ! et sa chevelure foncée faisaient un cadre d'ébène à l'ivoire mat de son visage, d'où le sang semblait s'être retiré, et d'où se reflétait, ainsi qu'en un miroir, une tristesse calme et toute imprégnée d'angéliques résignations... Ses paupières, caves et rougies, dénonçaient qu'elle avait pleuré — beaucoup pleuré. On pensait :

— C'est l'émotion d'avoir vu revenir son frère !...

Le fils de l'ancien chamboran n'obtenait pas moins de succès dans une autre portion de l'assistance.

Avec son uniforme flambant neuf, — habit bleu roi à retroussis, parements revers écarla-

te. — un revers ouvert en chevron sur une veste de peau de daim semblable à la culotte colante, avec ses épaulettes d'argent, ses aiguillettes s'enroulant autour de son bras musculé et choquant leurs ferrets sur sa poitrine puissante ; son tricorne planté en cotonne sabre à fourreau de fer et à poignée d'acier, ce sympathique soldat constituait la personification même de ces héroïques soldats dans les rangs desquels l'honneur de la nation s'était réfugié aux jours sanglants de la Révolution.

Aussi, coups d'œil et coups de chapeau pleuvaient-ils sur lui de toutes parts. Le lieutenant répondait aux saluts des hommes et aux admirations des femmes avec cette expression de satisfaction franche que donne la gloire bravement gagnée. Par moments cependant cette expression s'effaçait sous un rapide nuage de préoccupations.

D'abord, l'état de prostration dont sa sœur n'était sortie que pour vaquer à ses devoirs religieux, causaient à notre ami de sérieuses inquiétudes.

Puis il avait fait un buisson creux. — la veille et l'avant-veille, dans ses recherches.

A partir de Mirecourt impossible de relever une trace de Gaston des Armoises.

En vain, notre cœur de piste avait-il interrogé la route pouce par pouce et, maison par maison, les habitants des villages espacés le long de cette route. En vain avait-il battu les vignes, les champs, les bois environnants. Bois, champs et vignes ne lui avaient fourni aucun indice. La route était restée muette. Et

les paysans avaient opposé à ses questions une fin de non recevoir absolue où toute sorte de phrases évasives. Ceux-ci n'avaient pas « aperçu le bout du nez » du voyageur dont il était question. L'orage grondait. Ils étaient couchés avec les poules, — les portes et les vitres closes. Ceux-là avaient hoché la tête, fait semblant de réfléchir et répliqué en rechignant.

— Pardine ! on comprend bien ce que parler veut dire. Vous nous demandez si nous avons entendu un cheval galopper sur le chemin...

— Oui, eh bien ?...
— Peut-être oui... Peut-être, non... C'est possible, comme ça ne l'est pas...

Nul moyen d'en tirer davantage, la franc-maçonnerie du silence organisée par la peur ! Songez si le bouillant gendarme avait juré tous les sacrodioux de Murat !

Toutefois son mécontentement intérieur n'empêchait point les dames de le remarquer. Sa moustache touffue donnait des distractions aux fillettes. Les bourgeoises lorgnaient en tapinois sa martiale figure. Quant aux commères de seconde catégorie. Catinette la blanchisseuse, qui avait été fréquenté, pour le mauvais motif, par le brigadier Jolibois et par plusieurs de ses subalternes — avait résumé leur opinion en ces termes :

— Il y a de jolis cœurs dans la gendarmerie ; celui-ci est le coq.

Seule, Marianne Arnould n'était pas de l'avis général.

(A suivre.)

LE
DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

TROISIÈME PARTIE

Le contrat

I

Le mot de la servante, parlant du contentement de M. de Millanges, avait fouetté son sang, ses nerfs. Elle voyait son père, Henri Soulac, tous les ennemis d'Edgar, le misérable même qui avait été l'instrument du crime, heureux, se félicitant du résultat, et cela augmenta encore sa fureur.

En la voyant arriver, M. de Millanges avait pris, comme l'on dit, une figure de circonstance, une figure constrictée.

Il saisit tendrement la main de sa fille.

— Eh bien, mon enfant, dit-il, tu connais déjà sans doute la triste nouvelle ?

— Oui, je sais, mon père, fit Ariane frémissante. L'infamie est commise, l'injustice consommée.

Le magistrat sursauta et regarda en face la

fiancée d'Edgar.

— Est-ce ma fille que j'entends ! s'écria-il avec une stupeur qu'il ne cherchait même pas à dissimuler.

Et il ajouta :

— Ma fille timide, soumise, dévouée... et si douce !...

— Oui, mon père, c'est votre fille, toujours soumise, toujours dévouée, toujours aimante, mais dont on a brisé le cœur, dont on a tué le bonheur.

— Ah ça ! fit le magistrat, j'espère que tu ne l'aimes plus, maintenant ?

— M. de Cordouan ? Toujours, plus que jamais... Il est malheureux.

— Mais il est condamné aujourd'hui. Cet un assassin. On ne peut plus douter de sa culpabilité. Et toi même tu m'as promis que s'il était condamné...

— Je ne savais pas ce que je disais. Aujourd'hui, comme hier, je suis sûre de son innocence.

— Ma fille...

— Et c'est moi qui le démontrerai, puisque tout le monde s'égare, puisque tout le monde l'abandonne.

— Et comment ?

— Je ne le sais pas encore, mais Dieu m'aidera...

M. de Millanges fit des bras un geste désespéré, puis il murmura :

— Pauvre enfant !

Ariane alla à lui, enlaça son cou de ses bras blancs, polis comme l'ivoire, et les yeux vers lui, ces grands yeux dont l'expression

eût attendri un tigre, elle lui dit :

— Si vous m'aimiez, mon père... si vous aimiez votre Ariane comme elle vous aime ; si vous vouliez la laisser maîtresse de sa destinée...

Le magistrat fit brusquement :

— Je te laisserais peut-être épouser M. de Cordouan, le suivre au baigne ?

— Non, mon père, je ne vous en demande pas tant. Vous me laisseriez libre, près de vous, attendre sa justification. Ne serions-nous pas heureux tous les deux ? Vous auriez votre fille pour vous seul, à vous soigner, à vous aimer.

— Ce serait de l'égoïsme.

— Puisque c'est elle qui vous le demande.

— Tu me le reprocherai plus tard.

— Non, mon père, je vous le jure !

Mlle de Millanges ne peut pas rester vieille fille, le cœur en deuil d'un assassin, d'un forçat... car tout le monde maintenant sait que tu as aimé M. de Cordouan, et tout le monde saurait demain que tu l'aimes encore. Et c'est ce que je ne veux pas, c'est ce que je ne puis pas souffrir. Il faut débarrasser ton cœur de ce souvenir compromettant. Il faut que pour tout le monde, il n'y ait rien de commun entre toi et le meurtrier de Delphine Lagrange.

Ton honneur, le mien, l'honneur des Millanges, dépendent de la résolution que nous allons prendre. On pouvait admettre jusqu'à un certain point que nous attendions l'issue du procès de M. de Cordouan, puisqu'il y avait des doutes, justifiés ou non, sur sa culpabilité ; mais maintenant on ne comprendrait plus

nos hésitations et on les interpréterait très mal, je t'en préviens.

— Que m'importent les jugements du monde.

— Ils m'importent beaucoup à moi. C'est moi qui suis chargé de sauvegarder la dignité de notre maison.

— Et cette dignité, fit amèrement Ariane, exige que je me marie ?

— Le plus promptement possible.

— Avec M. Henri Soulac ?

— Il t'a demandée. Il t'aime...

— Mais je ne l'aime pas, moi... Il m'est odieux.

— Tes idées changeront.

— Jamais !

— Cette union me paraît de tout point convenable, désirable même pour nous.

Mlle de Millanges regarda son père.

— Avez-vous parlé, mon père, à M. Henri Soulac des pensées qui me sont venues à son sujet, des soupçons que j'ai conçus contre lui.

— Ce sont de ces folies que l'on écoute et que l'on ne répète pas.

— Cependant, si je le lui disais, pensez-vous qu'il me prendrait pour femme ?

— Il hausserait les épaules comme moi et te pardonnerait.

— Croyez-vous, mon père ?

— J'en suis sûr ; c'est tellement absurde.

— Eh bien, laissez-moi lui en parler devant vous.

— L'accuser devant moi d'avoir fait assassiner Delphine Lagrange pour perdre M. de Cordouan.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Le Feu Follet

Sommaire du numéro de mars 1899 :

- I. La chanson du roi Sigisbert, ***.
- II. Agrippa le Diable, Gaston Rayssac.
- III. Boutade, Eugène Le Roy.
- IV. Anastasie (suite), Colonel E. Serrossier.
- V. Chatelains, Gloomy.
- VI. Album du Feu Follet, poésies.
- VII. L'ort Occitan : Sul Camin, Ramon de la Barta.
- VIII. Conte du Nivernais, Achille Milliers.
- IX. Livres de demain « au pays des diamants », Gaston Rayssac.
- X. Un mois au théâtre, Géza Darsuzy.
- XI. Bibliographie.
- XII. Chroniques.
- XIII. Revue des Revues. — Nouvelles des nôtres. — Petite correspondance. — Abonnement 8 francs, le n° 60 centimes. — S'adresser pour les abonnements à l'imprimerie Mazeyrie, Tulle ; pour la rédaction, à M. F. Maratuech, à Ferrières (Lot).

Le Gendarme est sans pitié. — La pièce si amusante de MM. Georges Courteline et Edouard Norès vient de paraître dans la collection des pièces à succès à 60 cent. l'acte. Elle est agrémentée de douze simili-gravures qui donnent très exactement la mise en scène telle qu'elle existe au Théâtre Antoine où tous les soirs les créateurs, Arquillière, Gémier, Chartot et Verse obtiennent un succès de fou rire en interprétant ce petit chef-d'œuvre. Voilà une pièce facile à monter partout et qui peut être entendue et vue par tout le monde, c'est de la bonne et saine gaieté.

La collection des pièces à succès justifie d'avantage son titre tous les jours ; elle le doit à l'éclatisme qui préside au choix des pièces publiées dans la série.

En effet, si l'on y trouve des comédies de salon comme *Le Gendarme est sans pitié*, *Mon Tailleur*, *Les affaires étrangères*, *Le Ménage Rousseau*, on y trouve également des pièces hardies comme *Lui*, *La Casserole*, *En Famille*, des drames poignants comme *Le Sacrement de Judas* ou *La revanche de Dupont L'Anguille*, ou encore d'aimables bouffonneries comme *Silvirie* ou les *fonds hollandais*, *La Manille*, *Monsieur Adolphe* et *La Cinquante*.

Les noms les plus aimés du public parisien composent la pléiade d'auteurs dramatiques publiés dans la collection ; aux noms de Georges Courteline et d'Edouard Norès il convient d'ajouter ceux d'Oscar Méténier, Alphonse Allais, Tristan Bernard, Alfred Capus, Louis Tiercelin, Jules Lévy, Ernest Vois, Léo Trézenick, auxquels viendront bientôt s'ajouter ceux de Xanrof, Pierre Veber, Léon Abrié, Bertrand Millanvoye, H. de Gorsse, etc., etc.

L'éditeur Flammarion, 26, rue Racine, expédie franco le catalogue de la collection à toute personne lui en adressant la demande, de même qu'il fait parvenir chacun de ces actes contre l'envoi de 60 cent. en timbres-poste. — Paris, librairie Flammarion, 26, rue Racine.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Les nouvelles Voitures à couloir sur le chemin de fer d'Orléans

Les personnes qui ont voyagé entre Paris et Bordeaux dans les rapides du chemin de fer d'Orléans, connaissent les confortables voitures à couloir qui entrent dans la composition de ces trains.

En vue d'étendre les avantages offerts au public par ce genre de voiture, la Compagnie d'Orléans vient d'en faire de nouvelles applications sur ses autres grandes lignes.

Les trains express auxquels cette mesure vient d'être appliquée sont au nombre de 10, savoir :

- 2 express sur la ligne de Paris à Nantes ;
- 2 — — de Paris à Quimper ;
- 2 — — de Paris à Limoges ;
- 2 — — de Paris à Toulouse ;
- 2 — — de Paris à Tours ;

indépendamment des 2 rapides de la ligne de Paris à Bordeaux, déjà pourvus depuis plusieurs années.

Le couloir de chaque voiture, non seulement permet de circuler d'un compartiment à l'autre, mais encore donne accès à un cabinet de toilette avec water-closet.

Ajoutons que la plupart de ces voitures sont déjà pourvues de l'éclairage électrique, dans les compartiments, couloirs et cabinets.

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 22 Mars au 1^{er} Avril 1899, au départ des gares de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins, (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets seront valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

Semaine Sainte à Séville. Foire de Séville

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte, du 27 Mars au 1^{er} Avril, et de la Foire et des Fêtes qui auront lieu à Séville, du 18 au 22 Avril, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie du Midi de la France et les Compagnies espagnoles, délivrera, du 17 Mars au 16 avril inclus, au départ de Paris, Orléans, Le Mans, Tours, Poitiers, Saincaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gannat, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, des billets Aller et Retour de première classe pour Séville, au prix réduit et uniforme de 250 francs par place, avec faculté d'arrêt à divers points du parcours.

Ces billets seront valables jusqu'au 10 Mai inclusivement, dernière date pour l'arrivée du voyageur à son point de départ ; ils donneront aux voyageurs la faculté de

prendre les trains de luxe « Sud-Express » jusqu'à Madrid, à la condition de payer, en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 0/0 du prix des billets à plein tarif.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Goéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

J. VALDIGUIÉ

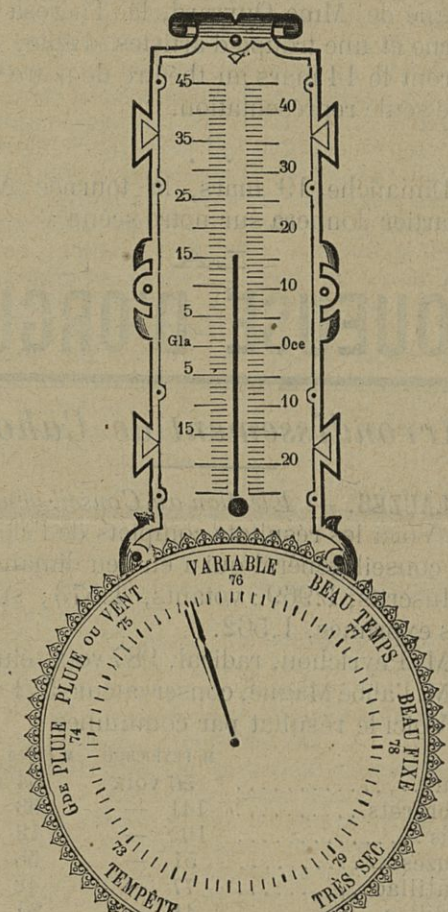
PHOTOGAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTERABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis le carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposées dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochable, et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 4.
Id. maxima de la veille : 14.
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

PIANOS ET MUSIQUE

A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

Le propriétaire-gérant: A. COUËSLANT.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infaillible contre la Gelée printanière et l'Oidium ; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.